

L'ordre nouveau... des médecins ?

L'Ordre des médecins est-il encore adapté à la société actuelle et à une relation médecin-patient moderne ? L'instance ordinale, née en 1938, a décidé de se remettre activement en question. Bien consciente qu'il vaut mieux être à la manœuvre que se voir imposer par d'autres des rôles et fonctions qui ne lui conviendraient pas. PAR VINCENT CLAES

Le projet, lancé en 1999 par le ministre Marcel Colla, de créer un grand conseil fédéral de déontologie, qui regrouperait toutes les professions de santé, est toujours en embuscade. Régulièrement, des politiciens plaident pour la mise en place de cette coupole, qui réduirait significativement le pouvoir du corps médical. En janvier 2015, Muriel Gerkens (Ecolo) réclamait une fois encore une réforme de l'Ordre des médecins et la création d'un conseil de déontologie multidisciplinaire. « Créé il y a 80 ans et réformé légèrement dans les années 60, l'Ordre des médecins nécessite d'être modernisé pour mieux coller au monde d'aujourd'hui. Un consensus politique existe, mais rien ne bouge en la matière sur le plan politique », regrettait à l'époque la cheffe de groupe Ecolo.

MANQUE DE TRANSPARENCE

On ne peut néanmoins pas taxer l'Ordre d'immobilisme. Ce samedi 14 mars, la section francophone de l'instance ordinale s'est livrée à un grand brassage d'idées pour redéfinir ses rôles et son action. L'Ordre a même proposé à la représentante officielle des patients francophones, Micky Fierens, de faire part de ses critiques à son égard. La directrice de la Ligue des usagers de service de santé a pointé le manque de transparence au niveau des sanctions prises par l'Ordre envers ses membres, le souci de défendre une conception libérale de la pratique médicale, de

ne pas encourager une vision pluraliste garantissant l'accessibilité des patients aux soins de qualité... Elle a également demandé à l'Ordre de faire respecter par les médecins la Loi sur les droits des patients de 2002, en permettant aux patients qui le demandent d'avoir facilement accès à leur dossier médical, en les informant convenablement, en recueillant correctement leur consentement...

ENCOURAGEMENTS DE PRÉVOT

« Vous faites bonne route en vous lançant dans cette réflexion sur l'Ordre des médecins, d'autant plus que nos amis néerlandophones font la même démarche. C'est dans une démarche partenariale que je m'inscris en tant que ministre de la Santé du gouvernement wallon. C'est en étant à l'écoute des personnes qui ont les mains dans le cambouis que nous pourrions esquisser les meilleures réponses, plutôt que de les penser en "chambre" en considérant qu'elles sont la vérité absolue », a déclaré Maxime Prévot (cdH) lors du colloque.

« Nous sommes contents d'entendre que vous avez entendu notre demande de partenariat », a répondu Le Pr Jean-Jacques Rombouts, vice-président de l'Ordre des médecins. Nous avons également de la chance d'avoir au niveau fédéral des ministres qui sont sensibles aux travaux des responsables de l'Ordre. C'est une opportunité pour concrétiser nos objectifs et pour rédiger un mémoire qui devrait être transmis au monde politique dans le courant du prochain automne. » ■